



FICHE PRODUIT

Programmes Affinitaires

Parce que vous cherchez à vous différencier, à enrichir votre offre, tout en générant de nouvelles marges, à multiplier les occasions d'achats ou d'utilisations, à diversifier vos sources de revenus, à renforcer votre image d'innovateur.

Parce que vos clients attendent de la sécurité, de la tranquillité, de la simplicité, de la reconnaissance, du confort d'utilisation, de la valeur ajoutée, des services associés, des offres plus compétitives.

Les programmes affinitaires d'AIG constituent la meilleure réponse au croisement de vos besoins et des attentes de vos clients, avec des solutions sur mesure.

Points Forts

- Un programme qui fidélise vos clients.
- Un programme qui donne de la valeur ajoutée à votre offre.
- Un programme qui développe votre chiffre d'affaires et vos marges, dans le cadre d'un mécanisme sûr et simple.

La diversité des produits

- Garanties dommages, vol des biens de consommation (téléphones portables, vélo, matériel sportif...)
- Extension de garantie constructeur
- Garanties des effets personnels du client : moyens de paiement, clés, papiers, sacs...
- Garantie individuelle accident et voyage
- Garantie additionnelle à l'assurance habitation ou automobile
- Rachat de franchise véhicule de location
- Garantie annulation billetterie

La valeur ajoutée d'AIG : La stratégie de distribution

Nous sommes architectes de votre programme.

A tout moment, les experts d'AIG sont à vos côtés pour faire de votre programme affinitaire un succès. En amont, ils vous conseillent pour le définir. Ils vous assistent pour sa mise en place et sa production. Ils sont là pour vous suivre et vous fournir des indicateurs.

L'expertise de l'ingénierie

La satisfaction de vos clients peut prendre des formes très différentes selon vos activités, vos ambitions, vos stratégies.

Avec AIG, vous accédez directement à une expertise « Programmes affinitaires », productive aussi bien sur un plan national qu'international. Ce savoir-faire vous accompagne, selon vos besoins, sur tous les plans : Juridique, Commercial, Gestion.

La démarche repose sur un mécanisme simple, tant pour le consommateur que pour vous.

La réalité du partenariat

Les partenaires :

- toute entreprise distributeur de biens ou de services
- toujours en contact avec le client final.

Quelques exemples de secteurs d'activités :

- Banques
- Grande Distribution
- Distribution Spécialisée
- Opérateur en Téléphonie
- Economie Collaborative

Contactés Souscription

Caroline Antkowiak
caroline.antkowiak@aig.com

Elisabeth Schulthess
elisabeth.schulthess@aig.com

Solène Le Goff
solene.legoff@aig.com

Sophie Marescaux
sophie.marescaux@aig.com

Directions Régionales

Bordeaux
bordeaux@aig.com

Lille
lille@aig.com

Nantes
nantes@aig.com

Paris
idf@aig.com

Lyon
lyon@aig.com

Strasbourg
strasbourg@aig.com

Apporteurs de Proximité
apporteur.proximite@aig.com



Les assurances sont fournies par AIG Europe SA. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance. Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays européens. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet: www.aig.com

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463. Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex - Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04.